



C/34/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 octobre 2000

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-quatrième session ordinaire
Genève, 26 octobre 2000

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE L'AN 2000

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 26 mai 2000, le Kirghizistan a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard du Kirghizistan le 26 juin 2000.
2. Le 24 août 2000, l'Estonie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de l'Estonie le 24 septembre 2000.
3. Depuis cette date, l'Union comprend 46 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.
4. Conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son

instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente Convention”.

5. Trois demandes ont été déposées au cours de la période considérée :

- a) par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), par lettre en date du 20 décembre 1999;
- b) par le Kazakhstan, par note verbale en date du 22 février 2000;
- c) par le Honduras, par lettre en date du 1^{er} mars 2000.

6. Lors de sa dix-septième session extraordinaire, tenue le 7 avril, le Conseil a examiné les textes législatifs de l'organisation et des États susmentionnés et pris les décisions énumérées aux paragraphes 7, 8 et 9.

7. Le Conseil a décidé :

- a) que l'Accord de Bangui était conforme à la Convention;
- b) qu'une fois l'Accord de Bangui entré en vigueur, les États membres de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), et l'OAPI elle-même, pourraient déposer des instruments d'adhésion à la Convention.

8. Le Conseil a décidé :

- a) d'aviser le Gouvernement kazakh que la loi, une fois complétée par un règlement approprié, servira de base à un système de protection conforme à la Convention et qu'il pourra dès lors déposer un instrument d'adhésion à la Convention;
- b) d'inviter en outre le Gouvernement kazakh à remédier le plus tôt possible aux (éventuelles) différences et incompatibilités;
- c) de prier le Bureau de l'Union d'offrir son concours au Gouvernement kazakh pour l'élaboration de la réglementation nécessaire et sa traduction dans une ou plusieurs langues officielles de l'UPOV.

9. Le Conseil a décidé :

- a) de rendre une décision positive quant à la conformité de la législation du Honduras avec les dispositions de la Convention, sous réserve des modifications visées au paragraphe 41 du document C(Extr.)/17/5;
- b) de prier le Bureau de l'Union d'offrir son concours au Gouvernement hondurien pour apporter les modifications nécessaires au projet;
- c) d'informer en outre le Gouvernement hondurien que,
 - i) après consultation du Bureau de l'Union aux fins de vérifier la conformité des modifications qui auront été apportées au projet, et

ii) après adoption du projet de loi auquel auront été incorporées lesdites modifications, mais sans autres modifications de fond, et une fois établi le règlement d'application,

il pourra déposer à tout moment un instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Situation par rapport aux différents Actes de la Convention

10. L'Australie a adhéré à l'Acte de 1991 le 20 janvier 2000, la République kirghize le 26 juin, et l'Estonie le 24 août, portant à 15 le nombre des États membres liés par l'Acte de 1991.

11. Selon l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de cet acte au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

12. Au cours des neuf premiers mois de l'année, à la connaissance du Bureau de l'Union, l'Espagne a adopté une loi pour adapter son système de protection à l'Acte de 1991. Par conséquent, le nombre d'États membres ayant des lois entièrement conformes à l'Acte de 1991 s'élève à 22, alors que 13 États non membres (et l'Union européenne) sont en mesure d'adhérer à tout moment à cet acte. L'OAPI et ses États membres seront en mesure d'adhérer à l'Acte de 1991 après l'entrée en vigueur de l'Accord de Bangui révisé. La plupart des autres États membres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet acte ou établi des projets de loi.

13. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents Actes de la Convention au 30 septembre 2000.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

14. Le Conseil a tenu sa dix-septième session extraordinaire le 7 avril, sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura (Japon). Avec l'accord du secrétaire général, le Conseil a nommé M. Rolf Jördens secrétaire général adjoint de l'UPOV en remplacement de M. Barry Greengrass, qui a pris sa retraite le 30 juin 2000. Le Conseil a aussi répondu aux demandes d'avis formulées selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 par le Honduras, le Kazakhstan et l'OAPI. À la fin de la session, des médailles d'or de l'UPOV ont été remises à M. Ricardo López de Haro y Wood, ressortissant espagnol, et à M. Bill Whitmore, ressortissant néo-zélandais, anciens présidents du Conseil de l'UPOV, en reconnaissance de leur contribution à l'Union.

Comité consultatif

15. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante-neuvième session le 7 avril, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a décidé de proposer au Conseil de nommer

M. Rolf Jördens secrétaire général adjoint de l'UPOV. Il a examiné les questions de la révision, alors en cours, de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et de l'évolution dans les domaines de la biodiversité, des ressources phytogénétiques et de la protection des obtentions végétales. Il a aussi examiné les activités et la structure du Bureau de l'Union.

Comité administratif et juridique, Comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

16. Pour les travaux de ces organes, on se reportera aux documents C/34/9 et C/34/10.

III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

17. Les 27 et 28 janvier, l'UPOV a organisé, conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et en collaboration avec le Gouvernement zimbabwéen, une table ronde à Harare sur la protection *sui generis* des obtentions végétales selon l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC. Des représentants de l'OUA, de l'OAPI, de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), du Centre régional africain de technologie (CRAT), de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), du secrétariat du réseau concernant les semences d'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord et du Gouvernement zimbabwéen ont participé à cette table ronde.

18. Le 1^{er} février, l'UPOV a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture et des terres du Zimbabwe, un séminaire national à Harare sur la protection des obtentions végétales.

19. Le 15 février, l'UPOV a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture des Philippines, un séminaire national à Manille sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.

20. L'UPOV, l'OMPI et le Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA) ont organisé en coopération des séminaires nationaux sur la protection des obtentions végétales et la biodiversité :

a) le 13 mars à San José (Costa Rica), conjointement avec le Ministère du commerce extérieur et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage;

b) le 15 mars à Tegucigalpa (Honduras), conjointement avec le Secrétariat pour l'agriculture et l'élevage; et

c) le 17 mars à San Salvador, conjointement avec le Ministère de l'agriculture et de l'élevage et avec l'Association des producteurs de semences (ASPRODES) d'El Salvador.

Les participants aux séminaires qui ont eu lieu en El Salvador et au Honduras venaient du Guatemala, du Nicaragua et du Panama, ainsi que des pays d'accueil. Le Gouvernement uruguayen et l'OMPI ont envoyé des conférenciers.

21. Les 13, 14, 16 et 17 mars, l'UPOV et l'OMPI ont organisé des séminaires nationaux à Chisinau et à Bucarest sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, le système de brevets et l'Accord sur les ADPIC. Le séminaire de Chisinau a été organisé en coopération avec l'Office d'État pour la protection de la propriété industrielle (AGEPI) et la Commission nationale pour l'examen et l'enregistrement des variétés de cultures de la République de Moldova. Le séminaire de Bucarest a été organisé en coopération avec l'Office national pour les inventions et les marques et l'Institut national pour l'examen et l'enregistrement des variétés de cultures de la Roumanie. L'Office européen des brevets (OEB) et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) ont envoyé chacun un conférencier.
22. Le 27 avril, l'UPOV a organisé, à Peradeniya (Sri Lanka), en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon et le Ministère de l'agriculture du Sri Lanka, un séminaire national sur la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV.
23. Du 17 au 19 mai, l'UPOV a organisé, en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, une réunion de coordination technique à Tsukuba (Japon) consacrée aux systèmes asiatiques de protection des obtentions végétales. Les participants venaient de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de Thaïlande, du Viet Nam et du pays d'accueil, le Japon. Le Royaume-Uni a envoyé un conférencier.
24. Du 29 mai au 2 juin, l'UPOV a organisé à Cartagena de Indias (Colombie) un cours de formation sur la protection des obtentions végétales pour les pays ibéro-américains, en coopération avec l'Institut national de recherche sur les techniques agricoles et alimentaires (INIA) et l'Agence espagnole pour la coopération internationale (AECI). Vingt-six personnes ont participé à ce cours. Le Gouvernement espagnol et l'OCVV ont envoyé des conférenciers.
25. Du 5 au 16 juin, l'UPOV a organisé à Angers et à La Rochelle (France), en coopération avec l'OMPI et le Ministère français de l'agriculture et de la pêche, et avec le concours du Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), un séminaire sur la protection des obtentions végétales et la Convention UPOV. Les participants venaient d'Algérie, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Gabon, du Maroc, du Sénégal, de Tunisie et de l'OAPI.
26. Les 9 et 10 juin, l'UPOV a organisé à Kyiv, en coopération avec la Commission nationale ukrainienne pour l'examen et la protection des obtentions végétales, un atelier sur le traitement des données. Les participants venaient des pays suivants : Allemagne, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Kirghizistan, Lettonie, Mexique, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie et Ukraine.
27. Le 28 août, le Bureau de l'Union a organisé, avec le Ministère indonésien de l'agriculture, un séminaire national sur la protection des variétés végétales en vertu de la Convention UPOV, qui a réuni 60 participants. Le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche a envoyé un conférencier.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

28. Le 7 janvier, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion à Paris, organisée par le cabinet du premier ministre français, pour examiner des questions de biodiversité.

29. Le 11 janvier, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré M. François Burgaud, directeur des relations internationales au Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), afin d'examiner des propositions d'assistance technique aux États africains francophones.

30. Le 12 janvier, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Francfort pour s'entretenir avec M. Rolf Jördens, président de l'Office fédéral allemand des variétés (*Bundessortenamt*).

31. Le 21 janvier, le secrétaire général adjoint a écrit à M. W.J. van der Walt, directeur général de l'Organisation sud-africaine des semences, pour lui communiquer des renseignements sur la situation des États africains en ce qui concerne l'adaptation de systèmes de protection des obtentions végétales.

32. Le même jour, le secrétaire général a écrit à M. Baba Dioum, coordinateur général de la Conférence des ministres de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), au sujet du suivi d'une résolution sur la protection des obtentions végétales adoptée par la conférence.

33. Le 31 janvier, le secrétaire général adjoint a rendu visite à Mme Bellah Mpofu, chef du service des semences au département de la recherche et des services spécialisés du Ministère de l'agriculture et des terres du Zimbabwe, pour examiner le projet de loi du Zimbabwe portant modification du droit d'obtenteur.

34. Le même jour, le secrétaire général adjoint a été invité à un déjeuner offert par la *Zimbabwe Seed Trade Association*. Il a été reçu par M. Barry McCarter, président de *Seed Co. Ltd.*, et M. Vincent Gwarazimba, directeur général de l'association.

35. Le même jour, le secrétaire général adjoint a visité les locaux de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) à Harare.

36. Les 16 et 17 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé à un atelier portant sur les incidences sur la recherche-développement de méthodes *sui generis* de protection des variétés de riz dans les pays en développement, organisé par le Conseil pour un partenariat en matière de recherche sur le riz en Asie (CORRA), en coopération avec l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI), le Forum mondial sur la recherche agricole (GFAR), l'Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique (APAARI), l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Fondation Rockefeller, le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas et le Comité du secteur privé du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Le secrétaire général adjoint a présenté un document sur les conséquences de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV pour les pays en développement, et un fonctionnaire de l'Union a fait un discours sur la protection des variétés de riz selon le système UPOV.

37. Le 18 février, le secrétaire général adjoint a fait une visite de courtoisie à M. R.P. Cantrell, directeur général de l'IRRI.

38. Le même jour, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré des représentants du Ministère de l'agriculture des Philippines à Quezon City. Ils ont rencontré Mme Celia Fernandez, secrétaire adjointe chargée des relations avec le Parlement et des affaires juridiques, d'autres fonctionnaires du Ministère de l'agriculture, et Mme Rosa D. Guzman, secrétaire de la Commission de l'agriculture et de l'alimentation du congrès des Philippines. Ils ont ensuite examiné la loi sur la protection des obtentions végétales devant le Congrès.

39. Le 21 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré, à Singapour, M. S. Tiwari, conseil juridique principal de l'État et chef de la Division des affaires internationales du cabinet du procureur général de Singapour, Mme Liew Woon Yin, directrice de l'enregistrement des marques, et Mme Lee Siew Mooi, chef du Centre des orchidées et des plantes d'ornement du Département de la production primaire du Ministère du développement national de Singapour.

40. Le 22 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont eu des entretiens à l'Institut d'amélioration des plantes Latihan Pengembangan Pertanian (ILPP), à Serdang (Malaisie), pour examiner un certain nombre de questions de protection des obtentions végétales.

41. Le 23 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé à une réunion au Ministère malaisien de l'agriculture, présidée par M. Ishak Haji Ibrahim, premier vice-directeur général du Ministère de l'agriculture, et ont examiné des propositions de la Malaisie visant à légiférer dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

42. Le 24 février, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus à la Division des sciences et des techniques des semences, au Laboratoire central d'examen des semences et au Service national du phytotron du campus de l'Institut indien de recherche agricole à New Delhi, où ils ont rencontré M. Arpi Katiyar, directeur général adjoint chargé des semences au Conseil indien pour la recherche agricole. Ils ont ensuite participé à une réunion présidée par M. Goorindar Nair, secrétaire associé (semences) au Ministère indien de l'agriculture et des coopératives, au cours de laquelle il a été question du projet de loi de 1999 sur la protection des obtentions végétales et les droits des exploitants agricoles.

43. Du 6 au 8 mars, un fonctionnaire de l'Union a participé à Montpellier (France) à un colloque sur les marqueurs moléculaires pour caractériser les génotypes et identifier les cultivars dans l'horticulture, organisé sous l'égide de la Commission de la biotechnologie de la Société internationale d'horticulture.

44. Le 13 mars, à San José (Costa Rica), dans le cadre d'une série de séminaires nationaux en Amérique latine, un fonctionnaire de l'Union s'est entretenu avec M. Frantz Acoste Polonio, président de la Commission de la propriété intellectuelle de l'Assemblée nationale costa-ricienne, du projet de loi du Costa Rica et de sa mise en œuvre.

45. Le 14 mars, ce même fonctionnaire s'est rendu au siège de l'*Instituto Interamericano de Cooperación Agrícola* (IICA) à San José, où il s'est entretenu des futures activités conjointes avec M. Enrique Alarcón, directeur de la science et de la technologie, M. Rodolfo Quiros Guardia, directeur de la politique et du commerce, et M. Rafael Ledesma, directeur du Centre d'enseignement à distance.

46. Le 15 mars, à Tegucigalpa (Honduras), un fonctionnaire de l'Union a rencontré M. Ramón Villeda Bermúdez, premier vice-président de l'Assemblée nationale, et s'est ensuite entretenu avec M. Guillermo Alverado Downing, secrétaire d'État au Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Honduras. Ils ont examiné le projet de loi sur la protection des obtentions végétales et le rôle de la protection des variétés dans le développement de l'agriculture. M. Downing lui a remis une lettre à l'intention du secrétaire général de l'UPOV pour demander l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de ce projet de loi avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
47. Le 17 mars, un fonctionnaire de l'Union a rencontré à San Salvador M. Salvador Urrutia Loucel, ministre de l'agriculture et de l'élevage.
48. Le 24 mars, un groupe de fonctionnaires du Gouvernement vénézuélien s'est rendu au Bureau de l'UPOV, qui leur a fourni des renseignements sur la protection des obtentions végétales et les activités de l'Union.
49. Du 3 au 7 avril, le Bureau de l'Union a été représenté par un fonctionnaire de l'OMPI à la deuxième réunion intersessions du groupe de contact du président, qui s'est tenue à Rome, afin de poursuivre les négociations sur la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques en fonction des dispositions de la Convention sur la diversité biologique.
50. Le 4 avril, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Gamal Eissa Attya, directeur du Département du droit d'obtenteur et de l'enregistrement des variétés du Ministère de l'agriculture, au Caire, au sujet de la loi sur la propriété intellectuelle, qui prévoit la possibilité d'adopter un décret sur la question de la protection des obtentions végétales.
51. Le même jour, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Chang Hyun Kim, directeur du Bureau national de gestion des semences de la République de Corée, au sujet de l'adhésion de ce pays à la Convention UPOV.
52. Le 5 avril, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont entretenus avec Mme Dolly Chakrabarty, secrétaire adjointe au Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde, au sujet du projet de loi indien sur la protection des obtentions végétales.
53. Le 7 avril, le secrétaire général adjoint a écrit à la Mission permanente de Maurice à Genève, en réponse à une note annonçant l'intention de ce pays de légiférer dans le domaine de la protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV.
54. Le 11 avril, le secrétaire général adjoint a participé, en qualité d'observateur, à une réunion du Conseil administratif de l'OCVV.
55. Le 25 avril, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Amin Petrosyan, directeur général au Ministère de l'agriculture de l'Arménie, en réponse à sa lettre annonçant l'entrée en vigueur dans son pays de la loi sur la protection des obtentions végétales.
56. Le 27 avril, dans le cadre d'un séminaire national organisé par l'UPOV à Sri Lanka, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont entretenus avec M. D.M. Karunaratna, directeur de l'Office de propriété intellectuelle et directeur de

l'enregistrement des marques, à Colombo, au sujet d'un projet de loi du Sri Lanka sur la protection des obtentions végétales.

57. Le 28 avril, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont visité l'Institut de recherche sur le riz à Batalagoda (Sri Lanka). M. O.P.K. Chandrasiri, directeur adjoint chargé de l'agriculture (service de certification des semences) de Sri Lanka, les a accompagnés.

58. Le 8 mai, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Do Thi Xuan Huong, du Département de la science, des techniques et de la qualité des produits du Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam, au sujet du décret relatif à la protection des obtentions végétales et de l'élaboration du règlement d'application.

59. Le 10 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. D.M. Karunaratna, de Sri Lanka. Ils se sont entretenus de l'élaboration du projet de loi sur la protection des obtentions végétales.

60. Le 12 mai, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Paris où il a rencontré le secrétaire général du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV) et M. Rolf Jördens, président de l'Office fédéral des variétés (*Bundessortenamt*), à Hanovre (Allemagne), et secrétaire général adjoint désigné de l'UPOV. Ils se sont entretenus d'un cours de formation de l'UPOV qui devait se tenir peu de temps après.

61. Le 15 mai, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé intitulé "Protection des obtentions végétales : aperçu de la situation mondiale actuelle" au quatrième Stage international sur la protection des obtentions végétales organisé à Wageningen (Pays-Bas) à l'intention des spécialistes et des fonctionnaires des pays qui sont en train d'élaborer des lois sur la protection des variétés végétales ou qui viennent d'en adopter.

62. Le 16 mai, le secrétaire général adjoint a présenté un document sur les incidences de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV sur l'industrie mondiale des semences, lors d'une conférence organisée par la Société pour l'innovation technologique dans les domaines de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, à Tokyo. La réunion a eu lieu dans les locaux de l'Institution pour la promotion de la recherche biotechnologique.

63. Du 21 au 25 mai, le secrétaire général adjoint a participé aux congrès mondiaux de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) à Rome.

64. Le 22 mai, le secrétaire général adjoint et M. Rolf Jördens ont visité le siège de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), situé à Rome, où ils ont rencontré M. Jan M.M. Engels, directeur du groupe sur la science et la technologie des ressources génétiques, avec lequel ils ont examiné des questions d'intérêt commun à l'institut et à l'UPOV.

65. Le 26 mai, M. Roman O. Omorov, directeur de l'Office national de la propriété intellectuelle, à Bishkek (Kirghizistan), a contacté le secrétaire général pour déposer l'instrument d'adhésion du Kirghizistan à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

66. Le 30 mai, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Nheuni Sisavad, directeur général du département de la propriété intellectuelle au sein du cabinet du premier ministre du Laos.
67. Le 31 mai, le Bureau de l'UPOV a envoyé à la Mission permanente de Maurice à Genève ses observations sur l'avant-projet de loi mauricienne sur les plantes.
68. Les 6 et 7 juin, le secrétaire général adjoint a participé à la Conférence ABIC 2000, à Toronto (Canada), organisée par la Conférence internationale sur la biotechnologie agricole. Le 7 juin, il est intervenu sur des questions internationales de propriété intellectuelle relatives aux plantes.
69. Le 9 juin, le secrétaire général a écrit à M. Youssef Wally, vice-premier ministre et ministre de l'agriculture d'Égypte, au sujet des dispositions sur la protection des obtentions végétales devant être introduites dans une loi d'ensemble sur la propriété intellectuelle.
70. Le 20 juin, le secrétaire général a écrit à M. Ivari Padr, ministre de l'agriculture de l'Estonie, au sujet de la loi estonienne sur la protection des variétés.
71. Le 21 juin, le secrétaire général adjoint a rencontré Mme Karin Scheidegger de l'*Institut für Europa- und Wirtschaftsvölkerrecht* de l'Université de Berne, qui travaille avec le professeur Thomas Cottier sur une analyse de la proposition faite par l'ASSINSEL à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA) de la FAO.
72. Le 22 juin, le Bureau de l'UPOV a communiqué ses observations sur les éléments de protection des obtentions végétales qui figurent dans une loi de l'Arabie saoudite sur la propriété industrielle.
73. Le 28 juin, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont rencontré M. R.C. Jain, secrétaire d'État auxiliaire du Département de l'agriculture et de la coopération du Ministère de l'agriculture de l'Inde. Ils se sont entretenus du projet de loi indienne sur la protection des obtentions végétales.
74. Le 30 juin, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Kruna Cermak-Horbec, du Ministère de l'agriculture de la Croatie, au sujet de la procédure que ce pays doit suivre pour adhérer à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
75. Le 4 juillet, le secrétaire général adjoint a participé à Celle (Allemagne) à la réunion annuelle des représentants des autorités nationales désignées pour la mise en œuvre des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international.
76. Le 11 juillet, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Bilyana Lekic, conseillère à l'Office de la protection de la propriété industrielle du Ministère du développement de l'ex-République yougoslave de Macédoine.
77. Le 14 juillet, un fonctionnaire de l'Union a assisté à une réunion organisée par le Bureau de la coopération pour le développement avec l'Amérique latine et les Caraïbes de l'OMPI, à laquelle ont participé les vice-ministres et d'autres hauts représentants d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua ainsi que des fonctionnaires du

Secrétariat d'intégration économique centraméricaine (SIECA). Cette réunion a été l'occasion de passer en revue les activités de l'UPOV en Amérique centrale.

78. Le 19 juillet, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. David F. Luke, ministre et conseiller sur les questions relatives au commerce multilatéral au sein de la délégation permanente de l'OUA à Genève, avec qui il s'est entretenu du suivi de la réunion organisée conjointement par l'OUA et l'OMPI à Harare.

79. Le 7 août, le secrétaire général adjoint a examiné les activités de l'UPOV en Afrique du Sud avec M. Mogens Lemonius, du programme de la Banque mondiale en faveur de l'Initiative pour les semences en Afrique subsaharienne.

80. Le 15 août, le Bureau de l'UPOV a reçu une lettre de M. Irshat Aliev, ministre azerbaïdjanais de l'agriculture, demandant l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi de la République d'Azerbaïdjan sur les obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

81. Le 17 août, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Christopher A. Osah, ministre en poste à la Mission permanente du Nigéria à Genève, avec qui il s'est entretenu du système UPOV de protection des variétés végétales et d'autres questions.

82. Du 26 au 31 août, le Bureau de l'Union a été représenté à la troisième réunion intersessions du groupe de contact du président de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO, afin de poursuivre les négociations relatives à la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques en fonction de la Convention sur la diversité biologique.

83. Le 29 août, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé à Jakarta à une réunion présidée par M. Djoko S. Damardjati, responsable du Centre de recherche sur les cultures vivrières au Ministère indonésien de l'agriculture, au cours de laquelle ils ont examiné le projet de loi sur la protection des obtentions végétales en compagnie de deux membres du Congrès et de plusieurs fonctionnaires nationaux.

84. Le 31 août, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé à un mini-séminaire d'une demi-journée au Département de l'agriculture, à Bangkok. L'après-midi, ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux à l'Office de la protection des obtentions végétales du Département de l'agriculture au sujet de la loi thaïlandaise sur la protection des variétés végétales.

85. Les 4 et 5 septembre, le secrétaire général adjoint a participé au Congrès mondial sur la pomme de terre à Amsterdam. Il y a présenté un exposé intitulé "Le droit d'obtenteur, un instrument en faveur des obtenteurs, des agriculteurs et de la société tout entière".

86. Les 4 et 5 septembre, l'UPOV a été représentée à la deuxième réunion du Comité consultatif du Service consultatif central du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), service qui est hébergé par le Service international pour la recherche agricole nationale (ISNAR), à La Haye (Pays-Bas).

87. Les 6 et 7 septembre, l'UPOV a été représentée en qualité d'observateur au Comité des politiques relatives aux ressources génétiques du GCRAI, qui s'est aussi réuni à La Haye.

88. Le 12 septembre, le secrétaire général a reçu une lettre de Mme Verika Demirovska, directrice au Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des ressources aquatiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine, demandant l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi de son pays sur la reconnaissance, la certification et la protection des obtentions et du matériel végétal avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

89. Le 13 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à une consultation sur les ADPIC et la biodiversité organisée par le Ministère suédois des affaires étrangères et du commerce. Il a présenté à cette occasion un exposé sur les dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant un système *sui generis* efficace des obtentions végétales et la Convention UPOV. Le ministre Leif Pagrotsky était aussi présent, de même que M. Karl Olov Öster, vice-président du Conseil de l'UPOV.

90. Le 14 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu M. Nelson Velasco Izquierdo, président de l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (Équateur), avec qui il s'est entretenu des activités de l'UPOV en Amérique latine.

91. Le 15 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu, de M. Ahterrazak Daaloui, directeur général de la production agricole, et de M. Aissa Bouziri, directeur adjoint pour le contrôle et la certification des semences et des plantes, une lettre annonçant qu'une demande d'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la législation tunisienne sur les semences, les plantes et les obtentions végétales avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV avait été envoyée par les voies diplomatiques au Bureau de l'UPOV.

92. Du 16 au 19 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à la troisième Conférence des ministres du commerce des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre membres de l'OUA, tenue au Caire. Au cours d'une réunion préparatoire d'experts, il a commenté un projet de loi type africaine sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs et la réglementation de l'accès aux ressources biologiques. Les ministres ont demandé instamment l'aide et la collaboration des organisations internationales telles que l'UPOV, l'OMC et l'OMPI en faveur de cette initiative.

93. Les 21 et 22 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion du Conseil des ADPIC. Il a présenté les éléments clés de la Convention UPOV.

94. Le 22 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Masato Fukushima, vice-directeur de la Division des semences au Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

95. Du 25 au 27 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à la Conférence asiatique 2000 sur les semences organisée par l'Association Asie-Pacifique pour les semences à Bangalore (Inde). Il s'est entretenu avec le ministre indien d'État pour l'agriculture, M. S.B.P.B.K. Satyanarayan Rao Ji, du projet de loi de l'Inde sur la protection des obtentions végétales et les droits des agriculteurs. Le ministre a réaffirmé l'intention de son gouvernement de devenir membre de l'UPOV.

96. Le 27 septembre, un fonctionnaire de l'Union a donné une conférence vidéo sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV dans le cadre d'un cours universitaire de spécialisation en propriété intellectuelle organisé par l'Académie mondiale de l'OMPI et l'Université de Turin, en coopération avec le Gouvernement italien et le Centre international de formation du Bureau international du Travail (BIT).

97. Le 28 septembre, le secrétaire général adjoint a présenté des observations au secrétaire général du Ministère indonésien de l'agriculture et de la forêt concernant le projet de loi de la République d'Indonésie sur la protection des obtentions végétales.

98. Le 29 septembre, un fonctionnaire de l'Union a participé à une réunion avec M. Kim Gon Il, chef du Département des semences, et M. Li Mun Il, directeur de la Section des semences de la province de Hwanghae (République populaire démocratique de Corée), organisée au Service des semences et plants, Station fédérale de recherches en production végétale à Nyon (Suisse).

99. Le 29 septembre, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Adrian Otten, directeur de la Division de la propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale du Commerce au sujet de la révision de l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC.

V. QUESTIONS DE PERSONNEL

100. M. Rolf Jördens a pris ses fonctions de secrétaire général adjoint de l'UPOV le 1^{er} juillet 2000. Les services de M. André Heitz en tant que directeur-conseiller ont cessé le 1^{er} mars 2000, date à laquelle l'intéressé est devenu secrétaire général de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA). M. Peter Button a été nommé directeur technique de l'UPOV le 1^{er} septembre 2000. M. Sumito Yasuoka a rejoint l'UPOV en qualité de consultant pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2000.

VI. PUBLICATIONS

101. Le Bureau de l'Union a publié :

a) trois numéros de "Plant Variety Protection", qui se compose de la Gazette et de la Newsletter de l'UPOV;

b) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union, du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe;

c) quatre disques de mise à jour dans la série constituant la base de données centrale de l'UPOV, à savoir "UPOV-ROM Plant Variety Database";

d) un prototype de "TG-ROM 99", une collection sur CD-ROM des principes directeurs d'examen de l'UPOV adoptés.

102. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(30 septembre 2000)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 20 décembre 1999	- - 1 ^{er} mars 1989 20 janvier 2000
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961
Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972
Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978
Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² De ratification si l'État a signé la Convention ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/34/3
Annexe, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
Estonie	- - - -	- - - 24 août 2000	- - - 24 septembre 2000
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999

C/34/3
Annexe, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Kirghizistan	- - - -	- - - 26 mai 2000	- - - 26 juin 2000
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -

C/34/3
Annexe, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -
Panama	- - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Moldova	- - -	- - 28 septembre 1998	- - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - -	- - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/34/3
Annexe, page 5

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

(46 États membres)

[Fin du document]